

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT

## Signature d'une convention de coopération entre

## le Conseil de la Concurrence et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Le Conseil de la Concurrence et la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS) ont signé, ce lundi 25 juillet 2022 au siège du Conseil, une convention de coopération ayant pour objectif la mise en place d'un cadre formalisé pour l'échange d'informations, de données et d'expertises en rapport avec les domaines et sujets d'intérêt commun.

Signée par M. Ahmed RAHHOU, Président du Conseil de la concurrence et M. Hassan BOUBRIK, Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, cette convention vise essentiellement à veiller sur l'application stricte de la loi, pour la régulation des marchés, la protection des consommateurs et l'égalité concurrentielle ainsi que la lutte contre les avantages indus générés par le manquement aux charges sociales, pouvant ainsi, impacter la concurrence dans le monde économique.

Il convient de noter que l'esprit animant ce partenariat, émane de la conviction des deux parties de leur rôle majeur dans l'agilité et la modernisation de l'économie de notre pays. Cela consiste principalement, à apporter leur appui au tissu productif national, en contribuant à la bonne gouvernance économique, pour un climat favorable à l'investissement au Maroc, dans un contexte de concurrence accrue.

En outre, cette convention permettra l'accès aux informations et études produites par les deux institutions dans le cadre de leurs missions respectives, mais également l'échange d'expérience et le développement des compétences des collaborateurs des deux institutions en matière de droit et économie de la concurrence. Elle ouvrira enfin la voie à l'organisation de séances de travail et rencontres sur des thématiques techniques en rapport avec la régulation et la surveillance des marchés.

**Fait à Rabat, le 25 juillet 2022.**